

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > AXES > PUISSANCE PUBLIQUE ET DROITS FONDAMENTAUX > AXE 1 : COLLOQUE

"Libertés et répartition des compétences juridictionnelles", colloque IMH organisé par Xavier Bioy, Emilie Debaets et Julia Schmitz

DU 17 JANVIER 2019 AU 18 JANVIER 2019

Manufacture des Tabacs
Manufacture des tabacs, amphithéâtre Guy Isaac

La question de la répartition des compétences juridictionnelles entre les deux ordres ou au sein d'un même ordre est classique, mais si on l'examine sous le prisme de la protection des libertés, elle soulève des problématiques nouvelles.



Résultat d'une construction progressive, la répartition des compétences juridictionnelles peut obéir notamment à une logique de protection des libertés, développée par le législateur, la jurisprudence et la doctrine. Mais cette configuration baroque et mouvante, en fonction de législations spéciales ou de circonstances exceptionnelles, suscite des interrogations spécifiques pour la garantie des libertés. Peut-on identifier des critères permanents de répartition des compétences juridictionnelles pour assurer la protection des libertés ? Quel est le juge le plus pertinent au regard de ses moyens ou de sa « culture » en fonction des domaines contentieux ? Comment déterminer des frontières de répartition qui ne nuisent pas à l'accessibilité de la justice ? Ces interrogations ne sont que quelques exemples des difficultés soulevées par cette construction aux ajustements constants. Cette réflexion collective a pour objet de questionner la répartition des compétences juridictionnelles à travers le point de vue de ses auteurs et leurs méthodes mais aussi sous l'angle des conflits persistants et des effets sur les juges et les justiciables qu'elle génère.

Nom (*)

Prénom (*)

Fonction-Statut (*)

Organisme - université de rattachement (*)

Adresse

Ville

CP

Courriel

Téléphone

Droits d'inscription (*)

Si vous êtes auditeurs libres ou professionnels: pensez à imprimer ce formulaire, il devra être joint au chèque de paiement à l'ordre de l'agent comptable de l'UT1 et envoyé à l'Université toulouse capitole.

Merci de mentionner votre n° de carte Etudiant

J'assiste au buffet du midi 20€ (*)

Saisissez le mot apparaissant dans l'image (*)



[écoutez le mot à saisir](#)